



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale  
de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités**

Politique d'intégration des étrangers en France

## **APPELS A PROJETS 2023**

### **« Intégration et accès à la nationalité française » BOP 104**

**1/ Actions à destination des étrangers primo arrivants dont les bénéficiaires de la protection internationale (BPI).**

**2/ Actions spécifiques à destination des populations déplacées d'Ukraine bénéficiaires de la protection temporaire (BPT).**

Date limite de dépôt des projets : [vendredi 21 avril 2023 \(minuit\)](#)



## **SOMMAIRE**

- 1. Les éléments de contexte : ..... p 4**
  - 1.1. La mise en œuvre de la politique d'intégration**
  - 1.2. Les populations déplacées d'Ukraine**
  - 1.3. La déclinaison de la politique d'intégration en Normandie**
  - 1.4. Le public cible**
  
- 2. Les priorités régionales pour l'année 2023 de la politique d'intégration : ..... p 6**
  - 2.1. Actions à destination des étrangers primo arrivants, dont les bénéficiaires de la protection internationale (BPI) et des étrangers installés en France dans le cadre de l'immigration familiale et de l'immigration économique (hors populations déplacées d'Ukraine)**
    - 2.1.1. Axe prioritaire : l'intégration par l'emploi
    - 2.1.2. Des actions d'accompagnement global
    - 2.1.3. Des actions menées en matière d'apprentissage de la langue française
    - 2.1.4. Des actions menées en matière de « vivre ensemble » et d'appropriation des valeurs de la République
    - 2.1.5. Orientation ou prescription vers le dispositif
  
  - 2.2. Actions spécifiques à destination des populations d'Ukraine, Bénéficiaires de la Protection Temporaire (BPT)**
    - 2.2.1. Contexte
    - 2.2.2. Axe prioritaire : actions d'intégration sociale
    - 2.2.3. Actions d'apprentissage linguistique à visée d'insertion professionnelle
    - 2.2.4. Public cible
    - 2.2.5. Orientation ou prescription vers le dispositif



|   |                   |
|---|-------------------|
| <b>3. <u>Les critères de recevabilité et de sélection des projets</u> :</b> | <b>..... p 13</b> |
| <b>3.1. La constitution du dossier</b>                                      |                   |
| <b>3.2. Les critères de fond</b>  |                   |
| 3.2.1. Les modalités et critères de sélection                               |                   |
| 3.2.2. La notification et le versement des subventions                      |                   |
| <b>4. <u>Le suivi et l'évaluation des actions financées</u> :</b>           | <b>..... p 16</b> |
| <b>5. <u>Le calendrier</u> :</b>  | <b>..... p 17</b> |
| <b>6. <u>Les annexes</u> :</b>  | <b>..... p 17</b> |

**Annexe 1** : Critères d'évaluation des actions de la politique d'intégration des étrangers éligibles, dont les BPI.

**Annexe 2** : Tableau prévisionnel trimestriel des formations dispensées à destination des populations déplacées d'Ukraine.

**Annexe 2 bis** : Tableau trimestriel des formations réalisées à destination des populations déplacées d'Ukraine.

**Annexe 3** : Correspondants départementaux/régionaux

**Annexe 4** : Liste nationale des emplois et métiers en tension éligibles à la rémunération de fin de formation (RFF) - Bulletin officiel de Pôle emploi (Décision DG n°2022-25 du 8 avril 2022)

**Annexe 5** : L'offre linguistique pour les bénéficiaires de la protection temporaire

**Annexe 5 bis** : l'offre de formation régionale, et plus particulièrement la partie formation linguistique dispensée dans le cadre du dispositif **Savoirs Essentiels** porté par le Conseil régional de Normandie



## 1- Éléments de contexte :

### 1.1. La mise en œuvre de la politique d'intégration :

L'intégration des étrangers en France constitue un enjeu de premier plan en termes de cohésion et d'inclusion sociales. La recherche du juste équilibre entre des flux migratoires croissants, la nécessaire lutte contre l'immigration irrégulière, un accueil digne à la hauteur des valeurs républicaines et une intégration réussie, répond à une priorité nationale.

L'année 2022 a été marquée par des évolutions structurantes de la politique d'intégration. Socle de notre système d'intégration, le Contrat d'Intégration Républicaine (CIR) porté par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) a été rénové dans ses différentes composantes pour renforcer l'efficacité des formations délivrées. La signature d'un acte d'engagement à respecter les valeurs de la République, exigé depuis mai dernier pour solliciter un titre de séjour pluriannuel, consacre la dimension civique du parcours d'intégration.

**Le nombre de signataires du contrat d'intégration républicaine est de 4 388 en Normandie pour l'année 2022 (sources OFII).**

L'entrée en vigueur en 2022 du programme AGIR dans les 26 premiers départements constitue par ailleurs une profonde rénovation de la politique d'accompagnement des réfugiés, avec un double objectif d'équité territoriale dans l'accueil et de synergie des dispositifs d'accompagnement vers l'emploi et le logement.

**En 2023, 26 départements supplémentaires déploieront ce programme dont la Manche en ce qui concerne la Normandie.**

Le déploiement du programme AGIR dans un territoire redéfinit l'offre locale d'accompagnement, au sein de laquelle l'opérateur AGIR endosse un rôle particulier, celui de guichet unique et de coordonnateur de parcours. En outre, le paysage des acteurs et dispositifs existants sera amené à se transformer afin d'éviter les doubles financements.

Durant cette phase, une attention particulière sera portée au niveau local **afin que cette transition n'entraîne pas de ruptures dans les parcours d'intégration.**

L'opérateur AGIR deviendra à terme l'unique opérateur départemental chargé **de l'accompagnement global et individualisé des Bénéficiaires de la Protection Internationale (BPI)**. Les programmes développant un accompagnement similaire à AGIR présents dans les départements ont vocation à disparaître progressivement ou à redéployer leurs activités vers des programmes spécifiques et complémentaires vers lesquels l'opérateur AGIR pourrait orienter des BPI.



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale  
de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités**

**À ce titre, la bonne articulation entre AGIR et les dispositifs existants doit être au cœur de la réussite de cet appel à projets régional.**

**1.2. Les populations déplacées d'Ukraine :**

Depuis le début du conflit, le flux de déplacés ukrainiens s'élève à plus de 9,8 millions de personnes, dont une majorité de femmes avec enfants (plus de 2,5 millions d'enfants) - selon les chiffres de l'ONU et de l'UNICEF-, qui ont fui vers les pays frontaliers européens (Pologne, Slovaquie, Hongrie et Roumanie) mais aussi sur le reste du continent (Allemagne, Italie, France, Autriche, Belgique et Pays-Bas).

Dans ce contexte, les ministres de l'Intérieur de l'Union européenne se sont accordés unanimement sur la mise en place d'un mécanisme de protection temporaire pour répondre à l'afflux de personnes déplacées en provenance d'Ukraine. Ce dispositif vise à accorder aux personnes concernées une protection internationale immédiate à laquelle sont associés un certain nombre de droits, dont notamment un accompagnement social et un accès au travail.

La mobilisation exceptionnelle en faveur des bénéficiaires de la protection temporaire a favorisé l'innovation et la recherche de modalités d'accueil interministérielles plus rapides et plus efficaces : mise en place de guichets uniques pour apprécier les situations individuelles dans la globalité de leurs besoins, accès sans délai au travail et aux formations linguistiques, recherche de solutions d'hébergement puis de logement, etc. Ces mesures ont montré leur efficacité et sont source d'inspiration pour l'avenir.

En France, les services de l'État se mobilisent sur les territoires afin d'accueillir les réfugiés ukrainiens dans les meilleures conditions, en coordination avec les collectivités locales.

**1.3. La déclinaison de la politique d'intégration en Normandie :**

Cette déclinaison prend la forme d'un appel à projets, lancé par le Préfet de la région Normandie, en lien avec la Direction régionale de l'économie de l'emploi, du travail et des solidarités de Normandie (DREETS).



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale  
de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités**

En 2023, cet appel à projets prévoit deux axes d'intervention distincts en fonction des publics cibles à accompagner :

- **1<sup>er</sup> axe d'intervention :**

- pour les étrangers, ressortissants de pays tiers à l'Union européenne, admis durablement au séjour en France ;
- pour les Bénéficiaires de la Protection Internationale (BPI) ;
  
- pour les étrangers venant s'installer en France dans le cadre de l'immigration familiale et de l'immigration économique.

- **2<sup>ème</sup> axe d'intervention :**

- pour les personnes Bénéficiaires de la Protection Temporaire (BPT) déplacées d'Ukraine.

**1.4. Le public cible :**

**Ne sont pas concernés par cet appel à projets : les demandeurs d'asile, les saisonniers et les étudiants.**

**2. Les priorités régionales pour l'année 2023 de la politique d'intégration des étrangers primo-arrivants, dont les réfugiés :**

Les priorités régionales sont une déclinaison des orientations nationales précisées **dans l'instruction IOMV2303177J du 8 février 2023.**

Les opérateurs sont amenés à répondre cet appel à projets en fonction du public accompagné précisé dans les deux axes d'intervention mentionnés au point 3.



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale  
de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités**

**2.1. Actions à destination des étrangers primo arrivants dont les bénéficiaires de la protection internationale (BPI) et des étrangers installés en France dans le cadre de l'immigration familiale et de l'immigration économique (hors populations déplacées d'Ukraine) :**

**2.1.1. Axe prioritaire, l'intégration par l'emploi :**

Le travail et la formation professionnelle constituent un axe essentiel de l'intégration et de l'insertion sociale, conditionnant l'accès à des ressources propres, à un logement et à l'autonomie.

Une attention particulière sera portée à la qualité de l'accompagnement proposé et réalisé. La notion de résultats en termes de retour à l'emploi est un indicateur important ; les porteurs de projets devront définir cet indicateur de résultat, notamment en distinguant les données genrées pour identifier l'effet des mesures sur les femmes.

Les informations relatives aux secteurs professionnels les plus en tension sont accessibles par :

- bassin d'emploi sur le site du CARIF-OREF de Normandie ;
  - o <https://www.cariforefnormandie.fr/observer/anticipation-et-accompagnement-des-mutations-economiques/les-metiers-en-tension/>
- la liste nationale des emplois et métiers en tension éligibles à la rémunération de fin de formation (RFF) - Bulletin officiel de Pôle emploi (Décision DG n°2022-25 du 8 avril 2022)
  - o <https://www.bo-pole-emploi.org/files/live/mounts/pdf-files/2022/BOPE2022-26.pdf>

**Plusieurs actions sont ciblées :**

**a) des actions permettant un accès direct à un emploi, à une formation qualifiante ou non, à des mises en situation professionnelle :**

Les actions peuvent prévoir une mise en relation entre les entreprises et les candidats intéressés. Celles combinant « offre de formation » et français à visée professionnelle seront soutenues, en lien avec l'OFII et le Service public de l'emploi (SPE).



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale  
de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités**

b) des formations de français à visée professionnelle :

Ces formations ont pour objectif de donner les compétences linguistiques utiles à un étranger allophone pour qu'il puisse communiquer de manière satisfaisante dans son environnement de travail.

c) la mise en œuvre de programmes accompagnant les étrangers éligibles dans la validation des acquis de leur expérience (VAE), la reconnaissance des qualifications et des diplômes :

L'intégration par l'emploi peut nécessiter des programmes accompagnant les étrangers éligibles dans la validation des acquis de leur expérience (VAE), ou encore dans la comparabilité des diplômes, en faisant appel à la procédure mise en place par ENIC-NARIC.

<https://www.france-education-international.fr/expertises/enic-naric?langue=fr>

d) des actions permettant l'emploi des femmes :

Les femmes étrangères constituent un public prioritaire au profit duquel doivent être mises en œuvre des démarches d'aller-vers, avec des programmes dédiés, de découverte des métiers, de sensibilisation à la mixité, de formation et de mises en emploi.

Ces programmes devront comprendre une dimension d'aide à la garde d'enfants de moins de 3 ans, par exemple par une mise en relation avec des structures de gardes d'enfants ou par une aide au montage financier et du dossier de demande de place.

Pour les personnes inscrites auprès du service public de l'emploi, le conseiller emploi ou l'assistant social peut prescrire un accueil dans une crèche à vocation d'insertion professionnelle (AVIP) pendant la formation linguistique obligatoire suivie dans le cadre du CIR, la formation professionnelle ou la recherche d'emploi.

**2.1.2. Des actions d'accompagnement global :**

L'accompagnement global prend en compte l'ensemble des besoins pour lever, de manière coordonnée, les freins à son intégration durable dans le logement et dans l'emploi.

Sont susceptibles d'être financés, des projets d'accompagnement global, **sous réserve de leur articulation avec la mise en œuvre du programme AGIR (« [Accompagnement Global et Individualisé des Réfugiés](#) »).**



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale  
de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités**

Le programme AGIR poursuivra son déploiement dans le département de l'Eure en 2023 et débutera également dans le département de la Manche. Il se généralisera à l'ensemble de la Normandie en 2024.

**À compter de l'entrée en vigueur effective du programme AGIR, aucun nouveau BPI éligible à ce dispositif (c'est-à-dire ayant obtenu son statut en année N ou N-1.) ne sera orienté vers d'autres programmes d'accompagnement global, d'accompagnement vers l'accès aux droits, vers et dans le logement ou vers l'emploi.**

Cela signifie donc que les actions à destination des publics primo-arrivants qui ne sont pas BPI sont toujours éligibles dans le cadre de cet appel à projets **y compris dans les départements dans lesquels AGIR est déployé.**

**2.1.3. Des actions menées en matière d'apprentissage de la langue française :**

Compte-tenu de l'offre existante dans le cadre du CIR, les actions pour l'apprentissage de la langue française (hors français à visée professionnelle, cf. 1-b) financées dans le cadre de cet appel à projets, seront minoritaires.

**Les actions visant à l'apprentissage de la langue française sont éligibles à l'appel à projets y compris dans les départements dans lesquels AGIR est déployé.**

**Ces actions seront axées sur les priorités suivantes :**

a) Les cours de langue française :

- au niveau A1, exclusivement par l'organisation des suites de parcours des signataires du CIR n'ayant pas atteint le niveau A1 dans le cadre de la formation obligatoire ;
- au niveau A2 et B1, par l'organisation de formations complémentaires des parcours optionnels proposés par l'OFII et par le service public de l'emploi (SPE).

Cette offre ne doit pas être généraliste, mais en adéquation avec le contexte normand (typologie des publics, environnement socio-économique) et visant principalement l'intégration professionnelle.



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale  
de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités**

Elle doit s'articuler avec les autres dispositifs d'apprentissage de la langue française : OFII, SPE ateliers « Ouvrir l'école aux parents pour la réussite de leurs enfants » (OEPRE), ou formations financées par les collectivités territoriales.

**Cette offre complémentaire financée sur le programme 104 doit avoir pour principal objectif de renforcer les acquis linguistiques des étrangers afin de leur permettre d'accéder aux dispositifs de droit commun de formation professionnelle et à l'emploi.**

La SDIE met à disposition des services un recueil des repères et bonnes pratiques en ateliers sociolinguistiques (ASL) disponible sous :

<https://www.immigration.interieur.gouv.fr/fr/Integration-et-Acces-a-la-nationalite/Le-parcours-personnalise-d-integration-republicaine/Au-dela-du-contrat-d-integration-republicaine-CIR/Le-parcours-linguistique-au-dela-du-CIR>

Les formations linguistiques devront être référencées sur la cartographie nationale mise en place par le réseau des CARIF-OREF.

**Rappel : ce volet ne concerne pas les actions d'apprentissage à destination des populations déplacées d'Ukraine (voir II : actions spécifiques à destination des populations déplacées d'Ukraine)**

b) La formation des professionnels et bénévoles délivrant des cours de langue française et de manière plus générale les plates-formes d'accueil, d'évaluation et d'orientation :

**2.1.4. Des actions menées en matière de vivre ensemble et d'appropriation des valeurs de la République :**

Peuvent notamment être mises en œuvre des actions de parrainage et mentorat, organisant, au sein d'une structure encadrante, la mise en relation d'un étranger primo-arrivant avec un résident français souhaitant mobiliser bénévolement son expérience et mettre à disposition une partie de son temps.

**2.1.5. L'orientation ou la prescription vers le dispositif :**

Les circuits d'orientation ou de prescription vers les dispositifs proposés doivent être décrits et formalisés par les opérateurs candidats à l'appel à projets. Il est attendu notamment un lien étroit avec les membres du Service Public de l'Emploi afin de permettre une bonne



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale  
de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités**

connaissance de l'offre de services proposée.

**2.2. Actions spécifiques à destination des populations déplacées d'Ukraine bénéficiaires de la protection temporaire (BPT) :**

**2.2.1. Contexte :**

Pour tenir compte des besoins de ce public spécifique, l'appel à projets 2023 apporte une attention particulière aux actions destinées aux ressortissants ukrainiens accueillis et hébergés en Normandie. Les projets devront intégrer des actions d'apprentissage linguistique à visée d'autonomie sociale et d'insertion professionnelle.

Une attention particulière sera portée aux projets qui intégreront dans leurs démarches les outils qui permettent aux bénéficiaires de la protection temporaire de devenir plus autonomes dans leur nouvel environnement et faciliter leur recherche d'emploi. Le recours à l'offre linguistique et aux dispositifs présentés en annexe 5 de cet appel à projets sont fortement recommandés dans la réponse apportée par les opérateurs.

**2.2.2. Axe prioritaire : actions d'intégration sociale :**

La langue française est un vecteur d'accueil et d'intégration des ressortissants ukrainiens. **La priorité sera accordée aux actions d'apprentissage linguistique à visée d'autonomie sociale.** Ces actions devront assurer le premier accueil et la couverture des besoins essentiels des personnes ayant fui la guerre en Ukraine.

Les approches de l'acquisition de la langue française pour l'intégration sociale pourront englober des formes variées liées à la diversité, à l'identité et à la culture par exemple.

Les actions proposées devront répondre à des besoins identifiés dans les territoires avec la préoccupation de permettre aux apprenants de gagner en autonomie au sein des espaces sociaux (RDV divers, déplacements, démarches administratives...), du suivi éventuel de la scolarité de leurs enfants, du souhait de communiquer avec des personnes francophones, etc....

Afin de permettre aux ressortissants ukrainiens bénéficiaires de la protection temporaire d'accéder à une offre de cours de français de qualité, et proches de leurs lieux d'accueil, **une attention particulière sera donnée aux démarches innovantes d'apprentissage** : ateliers mobiles proposant des cours en milieu rural, péri-urbain, cours en distanciel avec suivi individualisé, démarches d'aller-vers, réponses aux besoins spécifiques des femmes avec



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale  
de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités**

enfants, etc....

**Les opérateurs devront communiquer un planning prévisionnel trimestriel des actions, comportant la nature de l'accompagnement réalisé, le lieu et le nombre de personnes concernées, en distinguant notamment les femmes et les hommes. Ce planning devra être mis à jour en fonction des ateliers réalisés et transmis chaque trimestre à l'administration.**

**Voir les annexes 2 et 2 bis.**

### **2.2.3. Actions d'apprentissage linguistique à visée d'insertion professionnelle :**

Les projets devront soutenir l'accueil, l'accompagnement et l'intégration sur le long terme en proposant notamment des actions de formation linguistique à visée professionnelle ou sur objectif spécifique, prévoyant si possible l'inscription aux différentes certifications en français (DELTA, DELTA PRO, TCF ...).

Ils devront orienter les bénéficiaires vers la connaissance du monde du travail (codes et contexte professionnels, outils de la recherche d'emploi ...) et cibler un accompagnement vers l'une des sorties positives suivantes : une formation professionnelle (pré-qualifiante, qualifiante, certifiante ou diplômante) ou un emploi durable.

La valorisation de l'expérience professionnelle acquise à l'étranger et l'accompagnement du primo-arrivant dans les systèmes de reconnaissance des diplômes et des compétences professionnelles seront également recherchés.

S'agissant des femmes ukrainiennes, les parcours seront regardés à partir de leurs compétences et niveau de qualification en Ukraine afin de ne pas aller vers des sous-qualifications de fait ou pourvoir à des emplois très féminisés sans qualification ou à temps de travail précaire, sauf si c'est en adéquation ou dans l'attente d'un cursus d'intégration adapté.

Les actions devront être mises en œuvre rapidement et proposer un rythme d'apprentissage intensif (de 3 à 4 mois).

**Les opérateurs devront communiquer un planning prévisionnel des actions, comportant la nature de l'accompagnement réalisé, le lieu et le nombre de personnes concernées. Ce planning devra être mis à jour au besoin et transmis en temps réel à l'administration.**



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale  
de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités**

**2.2.4. Public cible :**

Les réfugiés et leurs enfants en provenance d'Ukraine, bénéficiaires de la protection temporaire.

**2.2.5. L'orientation ou la prescription vers le dispositif :**

Les circuits d'orientation ou de prescription vers les dispositifs proposés doivent être décrits et formalisés par les opérateurs candidats à l'appel à projets. Il est attendu notamment un lien étroit avec les membres du Service Public de l'Emploi afin de permettre une bonne connaissance de l'offre de services proposée.

**3. Les critères de recevabilité et de sélection des projets :**

Peuvent candidater au présent appel à projets des structures publiques ou privées, notamment les associations régies par la loi de 1901.

**3.1. La constitution du dossier :**

**Seuls les dossiers complets seront instruits.**

Le dossier doit être **renseigné, dans les délais impartis, uniquement sur le site « Démarches simplifiées ».**

Pour chaque candidature, un dossier doit être complété par action sur « Démarches simplifiées » via :

**\* Pour les actions de l'axe 1 : appel à projets à destination des étrangers primo arrivants dont les BPI :**

Lien : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/aap-2023-axe1>

**\* Pour les actions de l'axe 2 : appel à projets à destination des populations déplacées d'Ukraine (BPT)**

Lien : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/aap-2023-axe2>



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale  
de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités**

**Il comportera notamment les documents obligatoires suivants :**

- Un **cerfa de demande de subvention formulaire N°12156\*06** pour les associations ou une attestation de demande de subvention pour les structures publiques ;
- le **compte-rendu financier de l'action menée en 2022 le cas échéant** pour les associations ayant bénéficié d'une subvention en 2022 au titre du BOP 104 à l'aide du **cerfa N°15059\*02** faisant apparaître notamment le nombre de bénéficiaires concernés et les cofinancements obtenus ;
- **l'annexe 1** : Critères d'évaluation des actions de la politique d'intégration des étrangers éligibles (dont BPI) le cas échéant **si une action a été menée en 2022** ;
- le **dernier rapport d'activité et des comptes** approuvés du dernier exercice clos ;
- un **RIB** ;
- les **statuts et la liste des dirigeants** pour une première demande ou en cas de modification.

**Pour les projets à destination des populations déplacées d'Ukraine, bénéficiaires de la protection temporaire (BPT) :**

- **la transmission d'un calendrier prévisionnel trimestriel des actions** comportant la nature de l'accompagnement réalisé, le lieu et le nombre de personnes concernées (Annexe 2) ;
- **la transmission d'un calendrier trimestriel des actions réalisées** si l'opérateur est retenu dans le cadre de l'appel à projets comportant la nature de l'accompagnement réalisé, le lieu et le nombre de personnes concernées (Annexe 2 bis).

**3.2. Les critères de fond :**

Les actions proposées doivent répondre aux **critères cumulatifs** de recevabilité suivants :

- Le respect du public cible et des priorités définies ;
- une demande de subvention affectée à la réalisation de l'action et **non au fonctionnement du porteur de projet** ;
- un cofinancement (y compris autofinancement) représentant au **minimum 20 % du budget total de l'action**. Un même projet ne pourra pas être financé à la fois au niveau national et au niveau régional.
- une description détaillée du circuit d'orientation ou de prescription de l'action proposée (« sourcing »)



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale  
de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités**

### **3.2.1. Les modalités et critères de sélection :**

Chaque dossier est instruit par la DDETS(PP) territorialement compétente et par la DREETS qui émettent un avis.

Le Préfet de région réunit un **Comité régional de sélection** des projets, en lien avec la DREETS, en associant les autres services de l'État sur les dossiers relevant de leurs champs de compétence respectifs : le Rectorat, la Direction Régionale des Droits des Femmes et à l'Égalité entre les femmes et les hommes (DRDFE), les Directions territoriales de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII), l'Agence Régionale de Santé (ARS) et Pôle Emploi.

**Pour l'axe d'intervention spécifique aux personnes déplacées d'Ukraine, le Conseil régional de Normandie sera associé au Comité régional de sélection des projets proposés. L'annexe 5 bis rappelle l'offre de formation régionale, et plus particulièrement la partie formation linguistique dispensée dans le cadre du dispositif Savoirs Essentiels par le Conseil régional de Normandie.**

#### **L'analyse portera sur les critères suivants :**

- La **pertinence du projet** au vu des objectifs et des besoins recensés en région et des orientations de la politique publique d'intégration ;
- la **cohérence et la complémentarité** par rapport à d'autres initiatives locales dont les prestations de l'OFII, notamment sur les champs de l'emploi et de la formation linguistique ;
- le **caractère innovant** (prestation de service en elle-même, le procédé, l'organisation, la diffusion...), expérimental et à forte capacité d'essaimage, capacité à « aller-vers » ;
- la présence de **cofinancements** ;
- la définition de **critères d'évaluation** interne des actions (mise en lumière de l'impact de l'action sur le parcours des étrangers) et d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs y compris genrés ;
- **l'expertise du porteur du projet** et sa capacité à collaborer avec des partenaires ;
- les moyens et les outils de formation et de **communication** ;
- le nombre significatif du **public cible** ;
- le **coût total** du projet ;
- le « sourcing » des bénéficiaires de l'action.



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale  
de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités**

**Une attention particulière sera portée :**

- aux projets qui favorisent **l'égal accès des femmes et des hommes**, notamment dans les propositions d'activité d'insertion professionnelle ;
- **à la couverture territoriale** des projets et à la **complémentarité** des actions sur un même territoire (zones blanches ou territoires faiblement pourvus en offres d'accompagnement).

Pour l'apprentissage linguistique notamment, les porteurs sont invités à mutualiser leurs projets.

**3.2.2. La notification et versement des subventions :**

La décision prise par le Préfet de région sera notifiée par mail à chaque porteur. La subvention attribuée, au titre de l'année 2023, sera versée par virement unique sur le compte de l'organisme.

**4. Le suivi et l'évaluation des actions financées :**

**Les porteurs retenus en 2023 devront :**

- **Pour les actions relevant de l'axe 1 :** Actions à destination des étrangers primo arrivants dont les bénéficiaires de la protection internationale (BPI) et des étrangers installés en France dans le cadre de l'immigration familiale et de l'immigration économique (hors populations déplacées d'Ukraine)
  - **transmettre l'annexe 1 dûment complétée au plus tard trois mois après le terme de la convention :** Critères d'évaluation des actions de la politique d'intégration des étrangers éligibles (dont BPI) pour les étrangers primo-arrivants ;
- **Pour les actions relevant de l'axe 2 :** Actions spécifiques à destination des populations déplacées d'Ukraine bénéficiaires de la protection temporaire (BPT)
  - **l'annexe 2 bis :** Critères d'évaluation des actions spécifiques pour les populations déplacées d'Ukraine à transmettre à l'appui de la demande.



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale  
de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités**

- **Pour tous les dossiers (axe 1 et axe 2) :**

- **avant le 30 juin 2024 :** transmettre le compte-rendu financier (cerfa N° 15059\*02)

Ces différents éléments serviront notamment à la rédaction des synthèses départementales et de la synthèse régionale communiquée au Ministère de l'Intérieur.

Les DDETS(PP) et la DREETS pourront procéder à des évaluations qui feront l'objet d'un rapport transmis au porteur.

**5. Le calendrier :**

- **Semaine 11 :** Diffusion de l'appel à projets
- **Au plus tard le vendredi 21 avril 2023 :** Dépôt des dossiers complets par les porteurs de projets, par voie dématérialisée sur le site « Démarches simplifiées ».  
**Aucun dossier ne sera recevable au-delà de cette date.**
- **A compter de la semaine 18 :** Comité régional de sélection des projets et, après validation par le Préfet de région, notification aux porteurs des décisions par mail (accord ou rejet).

**6. Les annexes :**



**Annexe 1 : Critères d'évaluation des actions de la politique d'intégration des étrangers éligibles (dont les BPI)**

**1. Indicateurs relatifs au public-cible (obligatoires pour toutes les actions) :**

**1.1. Pour les actions à destination des éligibles :**

|   | Objectif   | Réalisé |
|---|--|---------|
| <b>Nombre total d'étrangers éligibles bénéficiaires de l'action</b> | <i>Indiquer la valeur-cible d'étrangers éligibles (dont BPI) bénéficiaires de l'action</i> |         |
| dont hommes   |  |         |
| dont femmes   |  |         |
| dont moins de 25 ans  |  |         |
| dont BPI  |  |         |
| dont BPI hommes   |  |         |
| dont BPI femmes   |  |         |
| dont BPI moins de 25 ans  |  |         |

**1.2. Pour les actions à destination des acteurs de l'intégration :**

|  | Objectif   | Réalisé |
|--|--|---------|
| <b>Nombre d'acteurs de l'intégration bénéficiaires d'une action de formation</b> | <i>Indiquer la valeur-cible d'acteurs de l'intégration bénéficiaires de l'action</i> |         |

|   | Réalisé |
|---|---------|
| <b>Nombre d'heures de formation dispensées aux acteurs de l'intégration</b><br>(comptabiliser les heures de formation indépendamment du nombre de participants. Exemple : 6 heures de formation pour 12 participants = 6) |         |



|  | Description des outils |
|--|------------------------|
| Outils créés<br>et/ou mis à disposition des professionnels |                        |

## 2. Indicateurs financiers (obligatoires pour toutes les actions) :

|  | Réalisé |
|--|---------|
| Coût total de l'action   |         |
| dont montant de la subvention sur les crédits du programme 104 |         |

## 3. Les indicateurs thématiques :

### 3.1. Apprentissage du français (y compris à visée professionnelle) :

|  | Réalisé |
|--|---------|
| Nombre d'heures de formation dispensées<br>(comptabiliser les heures de formation indépendamment du nombre de participants.<br>Exemple : 6 heures de formation pour 12 participants = 6) |         |

|                                 | Hommes | Femmes | Total | Observations |
|---------------------------------|--------|--------|-------|--------------|
| Nombre de participants assidus* |        |        |       |              |

\*Nombre de participants dont le taux de présence aux séances de formation dispensées est égal ou supérieur à 80% du nombre d'heures prévues dans leur parcours individuel de formation

|   | Hommes | Femmes | Total | Observations |
|---|--------|--------|-------|--------------|
| Nombre de participants ayant progressé d'au moins un niveau du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) entre le début et la fin de la formation |        |        |       |              |



### 3.2. Accompagnement vers l'emploi :

|   | Hommes | Femmes | Ensemble | Observations |
|---|--------|--------|----------|--------------|
| Durée moyenne du parcours d'accompagnement vers l'emploi (exprimée en mois entre l'inscription du bénéficiaire dans le parcours et sa sortie) |        |        |          |              |

|  | Hommes | Femmes | Total | Observations |
|--|--------|--------|-------|--------------|
| Nombre de bénéficiaires en sortie positive à l'issue du parcours d'accompagnement vers l'emploi*   |        |        |       |              |
| dont nombre de bénéficiaires en formation professionnelle  |        |        |       |              |
| dont nombre de bénéficiaires en emploi durable à l'issue du parcours*  |        |        |       |              |
| dont nombre de bénéficiaires en sortie positive 6 mois après leur sortie de parcours. Si ce suivi à 6 mois n'est pas réalisé, merci de le préciser |        |        |       |              |

\*Est considérée comme une sortie positive, une sortie en emploi quels qu'en soient la nature et le type ainsi qu'en formation préqualifiante/qualifiante/certifiante ou diplômante.

\*Est considérée comme un emploi durable tout contrat de plus de 6 mois quels qu'en soit la nature et le type.

### 3.3. Appropriation des principes de la République et des usages de la société française :

|   | Réalisé |
|---|---------|
| <b>Nombre d'heures de formation dispensées</b><br>(comptabiliser les heures de formation indépendamment du nombre de participants.<br>Exemple : 6 heures de formation pour 12 participants = 6) |         |



|   | Hommes | Femmes | Total | Observations |
|---|--------|--------|-------|--------------|
| Nombre de participants  |        |        |       |              |
| <b>Description des outils et méthodes</b>   |        |        |       |              |
| Outils et méthodes utilisés pour l'appropriation des principes de la République et les usages de la société française |        |        |       |              |

Thématiques de l'action menée (plusieurs réponses possibles) :

- Laïcité
- Égalité femmes-hommes
- Citoyenneté
- Parentalité
- Liens avec la société d'accueil (parrainage, mentorat...)
- Autres (préciser)

### 3.4. Accès au logement :

|   | Ménages | Hommes seuls<br>ou avec enfants | Femmes seules<br>ou avec enfants | Total | Observations |
|---|---------|---------------------------------|----------------------------------|-------|--------------|
| Nombre d'étrangers éligibles ayant pu accéder à un logement pérenne |         |                                 |                                  |       |              |

### 3.5. Accès à la santé :

|  | Hommes | Femmes | Total | Observations |
|--|--------|--------|-------|--------------|
| Nombre de consultations médicales pour des étrangers éligibles |        |        |       |              |

### 3.6. Lutte contre la fracture numérique et l'illectronisme :

|   | Réalisé | Observations |
|---|---------|--------------|
| Nombre d'outils (tablette, etc.) mis à disposition individuellement des étrangers éligibles |         |              |



|   | Réalisé | Observations |
|---|---------|--------------|
| Nombre d'heures de formation à la réduction de l'illectronisme (comptabiliser les heures de formation indépendamment du nombre de participants. Exemple : 6 heures de formation pour 12 participants = 6) |         |              |

|                        | Hommes | Femmes | Total | Observations |
|------------------------|--------|--------|-------|--------------|
| Nombre de participants |        |        |       |              |

### 3.7. Actions de mentorat/parrainage :

|  | Réalisé | Observations |
|--|---------|--------------|
| Nombre de binômes constitués pour des étrangers éligibles hommes |         |              |
| Nombre de binômes constitués pour des étrangers éligibles femmes |         |              |

### 3.8. Accès au sport et à la culture :

|   | Hommes | Femmes | Total | Observations |
|---|--------|--------|-------|--------------|
| Nombre d'évènements sportifs auxquels les bénéficiaires ont participé |        |        |       |              |

|  | Hommes | Femmes | Total | Observations |
|--|--------|--------|-------|--------------|
| Nombre d'évènements culturels auxquels les bénéficiaires ont participé |        |        |       |              |

### 3.9. Accompagnement global :

Cette thématique ne comprend pas d'indicateurs spécifiques mais reprend les indicateurs correspondant aux différents axes d'intervention du projet d'accompagnement global (par exemple : apprentissage du français, accompagnement vers l'emploi, etc.).





**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale  
de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités**

**4. Orientation ou prescription vers l'action :**

- Description des modalités de « sourcing » mises en place :
- Répartition en nombre par orienteur ou prescripteur :

**5. Nombre de sorties positives prévisionnelles à l'issue des actions à visée professionnelle menées :**

- Formation professionnelle (pré-qualifiante, qualifiante, certifiante ou diplômante) :
- Emploi durable :





**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale  
de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités**

**4. Orientation ou prescription vers l'action :**

- Description des modalités de « sourcing » mises en place :
  
- Répartition en nombre par orienteur ou prescripteur :

**5. Nombre de sorties positives constatées à l'issue des actions à visée professionnelle menées :**

- Formation professionnelle (pré-qualifiante, qualifiante, certifiante ou diplômante) :
  
- Emploi durable :



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale  
de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités**

**Annexe 3 : Correspondants départementaux et régionaux**

**DDETS du Calvados**

1, rue Daniel Huet  
CS 35327  
14 053 CAEN Cedex 4

**Contacts : Sophia BADOUD / Héroïse DEFFOBIS / Jean-Guillaume GOUSSARD**

Tél : 02 31 52 74 41

Courriels : sophia.badoud@calvados.gouv.fr / heloise.deffobis@calvados.gouv.fr /  
jean-guillaume.goussard@calvados.gouv.fr / ddets-direction@calvados.gouv.fr

**DDETS de l'Eure**

Cité administrative  
Boulevard Georges Chauvin  
27 022 EVREUX Cedex

**Contacts : Antoine LEMALLIER / Liza SABIA / Thierry LANDAIS / Nathalie CHARRON / Marion VANUXEM (Ukraine)**

Tél : 02 32 24 86 10 / 02 32 78 89 60

Courriels : ddets@eure.gouv.fr / antoine.lemallier@eure.gouv.fr / lisa.sabia@eure.gouv.fr /  
thierry.landais@eure.gouv.fr / nathalie.charron@eure.gouv.fr / marion.vanuxem@eure.gouv.fr

**DDETS de la Manche**

1 bis, rue de la Libération  
CS 61208  
50 008 SAINT LO Cedex

**Contacts : Hélène SEMINIAKO / Sylvie LEFRANCOIS / Grégory LABORDE**

Tél : 02 50 71 50 25

Courriels : ddets@manche.gouv.fr / helene.seminiako@manche.gouv.fr /  
sylvie.lefrancois@manche.gouv.fr / gregory.laborde@manche.gouv.fr

**DDETSPP de l'Orne**

Cité administrative  
Place Bonet  
BP 538  
61 007 ALENCON Cedex



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale  
de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités**

**Contacts : Alain BARROUL / Arnaud BOILLOD / Vacine MAZIL (Ukraine)**

Tél : 02 33 32 50 16

Courriels : ddetspp-pii@orne.gouv.fr / alain.barroul@orne.gouv.fr /  
arnaud.boillod@orne.gouv.fr / vacine.mazil@orne.gouv.fr

**DDETS de Seine-Maritime**

27, rue du 74<sup>e</sup> Régiment d'infanterie  
76 003 ROUEN Cedex

**Contacts: Christine ROUSSELIN / Guillaume PAIN / Anaïs HARDY**

Tél : 02 76 27 71 01

Courriels : ddets@seine-maritime.gouv.fr /christine.rousseau@seine-maritime.gouv.fr /  
guillaume.pain@seine-maritime.gouv.fr / anais.hardy@seine-maritime.gouv.fr

**DREETS Normandie**

12-14, avenue Aristide Briand  
76 000 ROUEN

**Contact : Catherine RANDON**

Tél : 02 31 52 73 41

Courriels : catherine.randon@dreets.gouv.fr / dreets-norm.insertion@dreets.gouv.fr



**Annexe 4 : Liste des métiers en tension**

**Liste nationale des emplois et métiers en tension éligibles à la rémunération de fin de formation (RFF)**

**Bulletin officiel de Pôle emploi (Décision DG n°2022-25 du 8 avril 2022)**

- A1201 - Bûcheronnage et élagage
- A1205 - Sylviculture
- A1301 - Conseil et assistance technique en agriculture
- A1303 - Ingénierie en agriculture et environnement naturel
- A1401 - Aide agricole de production fruitière ou viticole
- A1402 - Aide agricole de production légumière ou végétale
- A1403 - Aide d'élevage agricole et aquacole
- A1404 - Aquaculture
- A1405 - Arboriculture et viticulture
- A1407 - Élevage bovin ou équin
- A1409 - Élevage de lapins et volailles
- A1410 - Élevage ovin ou caprin
- A1411 - Élevage porcin
- A1413 - Fermentation de boissons alcoolisées
- A1414 - Horticulture et maraîchage
- A1416 - Polyculture, élevage
- A1501 - Aide aux soins animaux
- C1102 - Conseil clientèle en assurances
- C1107 - Indemnisations en assurances
- C1205 - Conseil en gestion de patrimoine financier
- C1501 - Gérance immobilière
- C1502 - Gestion locative immobilière
- C1503 - Management de projet immobilier
- C1504 - Transaction immobilière
- D1101 - Boucherie
- D1102 - Boulangerie-viennoiserie
- D1103 - Charcuterie-traiteur
- D1104 - Pâtisserie, confiserie, chocolaterie et glacerie
- D1105 - Poissonnerie



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale  
de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités**

- D1106 - Vente en alimentation
- D1202 - Coiffure
- D1203 - Hydrothérapie
- D1205 - Nettoyage d'articles textiles ou cuirs
- D1208 - Soins esthétiques et corporels
- D1212 - Vente en décoration et équipement du foyer
- D1401 - Assistanat commercial
- D1402 - Relation commerciale grands comptes et entreprises
- D1403 - Relation commerciale auprès de particuliers
- D1404 - Relation commerciale en vente de véhicules
- D1406 - Management en force de vente
- D1407 - Relation technico-commerciale
- D1408 - Téléconseil et télévente
- D1502 - Management/gestion de rayon produits alimentaires
- D1503 - Management/gestion de rayon produits non alimentaires
- E1101 - Animation de site multimédia
- E1104 - Conception de contenus multimédias
- E1205 - Réalisation de contenus multimédias
- E1308 - Intervention technique en industrie graphique
- F1101 - Architecture du BTP
- F1103 - Contrôle et diagnostic technique du bâtiment
- F1104 - Dessin BTP
- F1105 - Études géologiques
- F1106 - Ingénierie et études du BTP
- F1107 - Mesures topographiques
- F1108 - Métré de la construction
- F1201 - Conduite de travaux du BTP
- F1202 - Direction de chantier du BTP
- F1204 - Sécurité et protection santé du BTP
- F1301 - Conduite de grue
- F1302 - Conduite d'engins de terrassement et de carrière
- F1401 - Extraction liquide et gazeuse
- F1501 - Montage de structures et de charpentes bois
- F1502 - Montage de structures métalliques
- F1503 - Réalisation-installation d'ossatures bois
- F1601 - Application et décoration en plâtre, stuc et staff
- F1602 - Électricité bâtiment
- F1603 - Installation d'équipements sanitaires et thermiques



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale  
de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités**

- F1604 - Montage d'agencements
- F1605 - Montage de réseaux électriques et télécoms
- F1606 - Peinture en bâtiment
- F1607 - Pose de fermetures menuisées
- F1608 - Pose de revêtements rigides
- F1609 - Pose de revêtements souples
- F1610 - Pose et restauration de couvertures
- F1611 - Réalisation et restauration de façades
- F1612 - Taille et décoration de pierres
- F1613 - Travaux d'étanchéité et d'isolation
- F1701 - Construction en béton
- F1702 - Construction de routes et voies
- F1703 - Maçonnerie
- F1704 - Préparation du gros oeuvre et des travaux publics
- F1705 - Pose de canalisations
- F1706 - Préfabrication en béton industriel
- G1203 - Animation de loisirs auprès d'enfants ou d'adolescents
- G1204 - Éducation en activités sportives
- G1401 - Assistance de direction d'hôtel-restaurant
- G1402 - Management d'hôtel-restaurant
- G1404 - Management d'établissement de restauration collective
- G1501 - Personnel d'étage
- G1502 - Personnel polyvalent d'hôtellerie
- G1503 - Management du personnel d'étage
- G1601 - Management du personnel de cuisine
- G1602 - Personnel de cuisine
- G1603 - Personnel polyvalent en restauration
- G1604 - Fabrication de crêpes ou pizzas
- G1703 - Réception en hôtellerie
- G1801 - Café, bar brasserie
- G1802 - Management du service en restauration
- G1803 - Service en restauration
- G1804 - Sommellerie
- H1101 - Assistance et support technique client
- H1202 - Conception et dessin de produits électriques et électroniques
- H1203 - Conception et dessin produits mécaniques
- H1206 - Management et ingénierie études, recherche et développement industriel
- H1208 - Intervention technique en études et conception en automatisme



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale  
de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités**

- H1209 - Intervention technique en études et développement électronique
- H1210 - Intervention technique en études, recherche et développement
- H1301 - Inspection de conformité
- H1302 - Management et ingénierie Hygiène Sécurité Environnement -HSE-industriels
- H1303 - Intervention technique en Hygiène Sécurité Environnement-HSE-industriel
- H1401 - Management et ingénierie gestion industrielle et logistique
- H1402 - Management et ingénierie méthodes et industrialisation
- H1403 - Intervention technique en gestion industrielle et logistique
- H1404 - Intervention technique en méthodes et industrialisation
- H1502 - Management et ingénierie qualité industrielle
- H1503 - Intervention technique en laboratoire d'analyse industrielle
- H1504 - Intervention technique en contrôle essai qualité en électricité et électronique
- H1506 - Intervention technique qualité en mécanique et travail des métaux
- H2101 - Abattage et découpe des viandes
- H2102 - Conduite d'équipement de production alimentaire
- H2201 - Assemblage d'ouvrages en bois
- H2202 - Conduite d'équipement de fabrication de l'ameublement et du bois
- H2203 - Conduite d'installation de production de panneaux bois
- H2205 - Première transformation de bois d'oeuvre
- H2206 - Réalisation de menuiserie bois et tonnellerie
- H2207 - Réalisation de meubles en bois
- H2209 - Intervention technique en ameublement et bois
- H2301 - Conduite d'équipement de production chimique ou pharmaceutique
- H2401 - Assemblage-montage d'articles en cuirs, peaux
- H2402 - Assemblage-montage de vêtements et produits textiles
- H2409 - Coupe cuir, textile et matériaux souples
- H2502 - Management et ingénierie de production
- H2503 - Pilotage d'unité élémentaire de production mécanique ou de travail des métaux
- H2504 - Encadrement d'équipe en industrie de transformation
- H2602 - Câblage électrique et électromécanique
- H2603 - Conduite d'installation automatisée de production électrique, électronique et microélectronique
- H2604 - Montage de produits électriques et électroniques
- H2605 - Montage et câblage électronique
- H2701 - Pilotage d'installation énergétique et pétrochimique
- H2804 - Pilotage de centrale à béton prêt à l'emploi, ciment, enrobés et granulats
- H2901 - Ajustement et montage de fabrication
- H2902 - Chaudronnerie-tôlerie



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale  
de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités**

- H2903 - Conduite d'équipement d'usinage
- H2904 - Conduite d'équipement de déformation des métaux
- H2905 - Conduite d'équipement de formage et découpage des matériaux
- H2906 - Conduite d'installation automatisée ou robotisée de fabrication mécanique
- H2909 - Montage-assemblage mécanique
- H2910 - Moulage sable
- H2911 - Réalisation de structures métalliques
- H2912 - Réglage d'équipement de production industrielle
- H2913 - Soudage manuel
- H2914 - Réalisation et montage en tuyauterie
- H3101 - Conduite d'équipement de fabrication de papier ou de carton
- H3202 - Réglage d'équipement de formage des plastiques et caoutchoucs
- H3203 - Fabrication de pièces en matériaux composites
- H3301 - Conduite d'équipement de conditionnement
- H3302 - Opérations manuelles d'assemblage, tri ou emballage
- H3303 - Préparation de matières et produits industriels (broyage, mélange, ...)
- H3401 - Conduite de traitement d'abrasion de surface
- H3402 - Conduite de traitement par dépôt de surface
- H3404 - Peinture industrielle
- I1101 - Direction et ingénierie en entretien infrastructure et bâti
- I1102 - Management et ingénierie de maintenance industrielle
- I1103 - Supervision d'entretien et gestion de véhicules
- I1203 - Maintenance des bâtiments et des locaux
- I1301 - Installation et maintenance d'ascenseurs
- I1302 - Installation et maintenance d'automatismes
- I1303 - Installation et maintenance de distributeurs automatiques
- I1304 - Installation et maintenance d'équipements industriels et d'exploitation
- I1305 - Installation et maintenance électronique
- I1306 - Installation et maintenance en froid, conditionnement d'air
- I1307 - Installation et maintenance télécoms et courants faibles
- I1308 - Maintenance d'installation de chauffage
- I1309 - Maintenance électrique
- I1310 - Maintenance mécanique industrielle
- I1401 - Maintenance informatique et bureautique
- I1402 - Réparation de biens électrodomestiques
- I1602 - Maintenance d'aéronefs
- I1603 - Maintenance d'engins de chantier, levage, manutention et de machines agricoles
- I1604 - Mécanique automobile et entretien de véhicules



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale  
de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités**

- I1605 - Mécanique de marine
- I1606 - Réparation de carrosserie
- I1607 - Réparation de cycles, motocycles et motoculteurs de loisirs
- J1301 - Personnel polyvalent des services hospitaliers
- J1302 - Analyses médicales
- J1303 - Assistance médico-technique
- J1304 - Aide en puériculture
- J1305 - Conduite de véhicules sanitaires
- J1306 - Imagerie médicale
- J1307 - Préparation en pharmacie
- J1401 - Audioprothèses
- J1402 - Diététique
- J1405 - Optique-lunetterie
- J1406 - Orthophonie
- J1407 - Orthoptique
- J1410 - Prothèses dentaires
- J1411 - Prothèses et orthèses
- J1501 - Soins d'hygiène, de confort du patient
- J1502 - Coordination de services médicaux ou paramédicaux
- J1503 - Soins infirmiers spécialisés en anesthésie
- J1504 - Soins infirmiers spécialisés en bloc opératoire
- J1505 - Soins infirmiers spécialisés en prévention
- J1506 - Soins infirmiers généralistes
- J1507 - Soins infirmiers spécialisés en puériculture
- K1102 - Aide aux bénéficiaires d'une mesure de protection juridique
- K1201 - Action sociale
- K1202 - Éducation de jeunes enfants
- K1203 - Encadrement technique en insertion professionnelle
- K1207 - Intervention socioéducative
- K1301 - Accompagnement médicosocial
- K1302 - Assistance auprès d'adultes
- K1303 - Assistance auprès d'enfants
- K1304 - Services domestiques
- K1305 - Intervention sociale et familiale
- K1801 - Conseil en emploi et insertion socioprofessionnelle
- K2109 - Enseignement technique et professionnel
- K2110 - Formation en conduite de véhicules
- K2111 - Formation professionnelle



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale  
de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités**

- K2112 - Orientation scolaire et professionnelle
- K2204 - Nettoyage de locaux
- K2301 - Distribution et assainissement d'eau
- K2302 - Management et inspection en environnement urbain
- K2303 - Nettoyage des espaces urbains
- K2304 - Revalorisation de produits industriels
- K2306 - Supervision d'exploitation éco-industrielle
- K2503 - Sécurité et surveillance privées
- M1202 - Audit et contrôle comptables et financiers
- M1203 - Comptabilité
- M1204 - Contrôle de gestion
- M1206 - Management de groupe ou de service comptable
- M1401 - Conduite d'enquêtes
- M1403 - Études et perspectives socio-économiques
- M1605 - Assistanat technique et administratif
- M1701 - Administration des ventes
- M1703 - Management et gestion de produit
- M1704 - Management relation clientèle
- M1801 - Administration de systèmes d'information
- M1802 - Expertise et support en systèmes d'information
- M1804 - Études et développement de réseaux de télécoms
- M1805 - Études et développement informatique
- M1808 - Information géographique
- M1810 - Production et exploitation de systèmes d'information
- N1101 - Conduite d'engins de déplacement des charges
- N1103 - Magasinage et préparation de commandes
- N1104 - Manoeuvre et conduite d'engins lourds de manutention
- N1105 - Manutention manuelle de charges
- N1201 - Affrètement transport
- N1202 - Gestion des opérations de circulation internationale des marchandises
- N1301 - Conception et organisation de la chaîne logistique
- N1302 - Direction de site logistique
- N1303 - Intervention technique d'exploitation logistique
- N4101 - Conduite de transport de marchandises sur longue distance
- N4102 - Conduite de transport de particuliers
- N4103 - Conduite de transport en commun sur route
- N4104 - Courses et livraisons express
- N4105 - Conduite et livraison par tournées sur courte distance



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale  
de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités**

La présente décision se substitue à compter du 8 avril 2022 aux listes préexistantes fixées par arrêtés des préfets de région, qui continuent de régir les formations prescrites avant cette date. Elle est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction régionale  
de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités

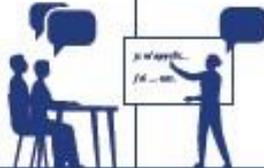
**Annexe 5 : L'offre linguistique pour les bénéficiaires de la protection temporaire**

Les formations en ligne

### Les plateformes et coordinations territoriales linguistiques

Missions :

- accueillir,
- évaluer,
- orienter,
- suivre et articuler le parcours de formation des publics.



**GRANDS DÉBUTANTS :**

- L'application « J'apprends » 
- L'application « Français premiers pas »   
sur Google Play ou Apple Store

## L'offre linguistique pour les bénéficiaires de la protection temporaire

- Les formations proposées par les associations et les ateliers sociolinguistiques :  
→ ouvertes à tous.
- Les ateliers « Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants » :  
→ proposés aux parents d'élèves au sein des établissements scolaires.
- Les formations par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) :  
→ proposent des parcours de formation allant jusqu'à 200 heures vers le niveau A1 et de 100 heures vers le niveau A2 ou le niveau B1 (sans signature du contrat d'intégration républicaine) après évaluation du niveau en français dans les organismes de formation de l'OFII.
- Les formations par Pôle emploi :  
Pour les personnes en recherche d'emploi inscrites à Pôle emploi :  
→ les formations en français et de renforcement des compétences de base proposées aux demandeurs d'emploi sont ouvertes aux bénéficiaires de la protection temporaire ; elles sont accessibles aux personnes disposant d'un premier niveau de français, le plus souvent A2 et parfois dès le niveau A1.

**Bonjour Bonjour** Lieux et contacts consultables sur « BonjourBonjour », site web et application mobile qui géolocalisent l'offre de formation en français. 

**VERS LE NIVEAU A1 DU CADRE EUROPÉEN COMMUN DE RÉFÉRENCE POUR LES LANGUES :**

- Le MOOC « Vivre en France », niveau A1 
- L'application « Happy FLE » sur Google Play ou Apple Store 

**VERS LES NIVEAUX SUPÉRIEURS DU CADRE EUROPÉEN COMMUN DE RÉFÉRENCE POUR LES LANGUES :**

- Le MOOC « Vivre en France », niveau A2 
- Le MOOC « Vivre en France », niveau B1 
- Le MOOC « Travailler en France » : cours de français à visée professionnelle pour les personnes d'un niveau A2-B1 

Et toujours le site : <https://parrainage.refugies.info> 





**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale  
de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités**



**Annexe 5 Bis : l'offre de formation régionale, et plus particulièrement la partie formation linguistique dispensée dans le cadre du dispositif Savoirs Essentiels**

### **Les formations de la Région Normandie :**

Sur le territoire normand, l'offre de formation se partage entre Pôle Emploi et la Région. Pôle Emploi gère les demandes individuelles, et la Région l'offre collective.

Déployé par la Région Normandie, le dispositif **Savoirs Essentiels** permet aux publics visés d'acquérir et de développer le socle de compétences générales, comportementales et transversales nécessaires à leur intégration sociale et à leur évolution professionnelle ; notamment être capable de communiquer en français à l'écrit et à l'oral et utiliser les outils numériques, pour faciliter les actes de la vie quotidienne et la vie professionnelle.

### **Publics cibles** du programme régional de formation :

- Toute personne en recherche d'emploi, sans inscription obligatoire à Pôle Emploi ;
- Personne sans emploi ou occupant un emploi à temps partiel ;
- Salariés en contrat d'insertion.

Afin d'être éligibles, **les publics non scolarisés en langue française** devront :

- Avoir suivi la formation linguistique de l'OFII préalablement, lorsqu'elle est prescrite ;
- Disposer d'une autorisation de travailler sur le sol français pour pouvoir bénéficier du statut de stagiaire de la formation professionnelle.

[Savoirs Essentiels | Des parcours, un métier - Région Normandie](#)